

# NOTE D'INFORMATION

n° 24.02 – Janvier 2024

## Les enseignants : des cadres au contact du public qui se sentent utiles mais en manque de reconnaissance

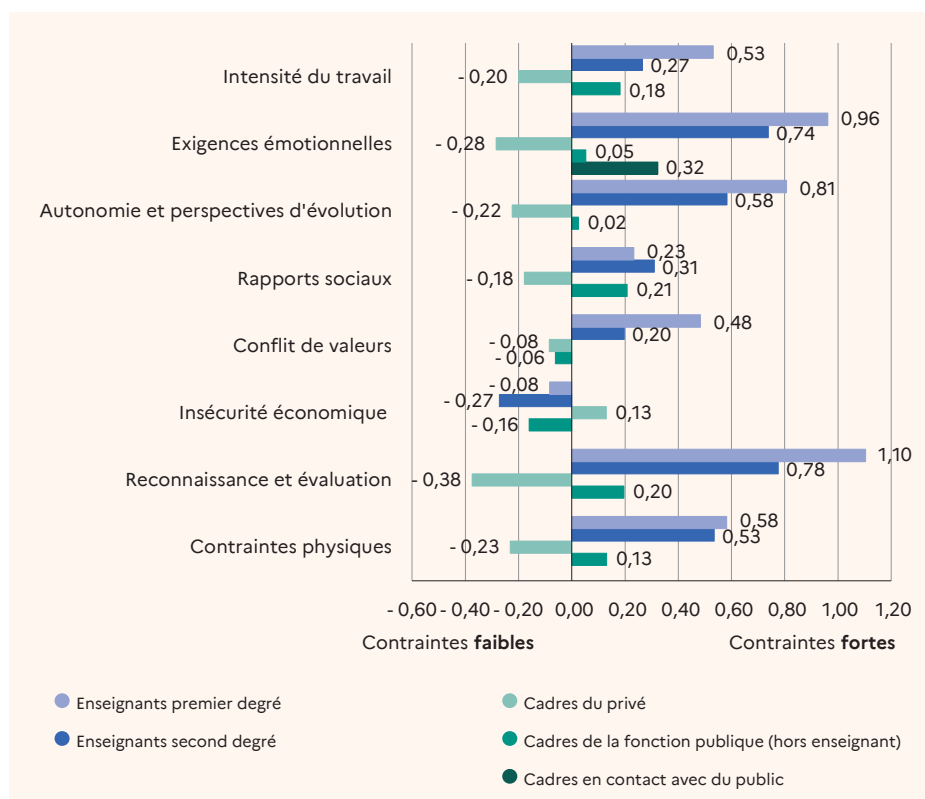
- La profession enseignante comporte des conditions de travail et des risques psychosociaux distincts des autres cadres. Ainsi, en 2019, les enseignants sont plus exposés à certaines contraintes que les cadres, en termes de posture, d'intensité du travail et d'exigences émotionnelles. Si les enseignants considèrent toujours plus souvent que les autres cadres que leurs horaires s'accordent très bien avec leurs engagements familiaux, cet avantage a diminué entre 2013 et 2019, les autres cadres s'étant rapprochés de leur situation. Moins exposé à l'insécurité économique, l'enseignement est un emploi dans lequel les personnes souhaitent massivement rester jusqu'à leur retraite et qui apporte un sentiment fort d'utilité. Les enseignants pensent pourtant moins souvent être en capacité de faire le même métier jusqu'à la retraite que les autres cadres. Ils se sentent également moins reconnus, moins soutenus par leur hiérarchie, et sont peu satisfaits de leur possibilité de promotion comparativement aux autres cadres.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques  
Directrice de la publication : Magda Tomasini  
Auteure : Elise Dion, DEPP-A5  
Édition : Souphaphone Douangdara  
Maquettiste : Frédéric Voiret  
e-ISSN 2431-7632

► Les conditions de travail constituent un des facteurs d'attractivité des métiers. Comment les enseignants, qu'ils soient des secteurs public ou privé, fonctionnaires ou contractuels, perçoivent-ils leurs conditions de travail par rapport aux cadres du secteur privé et aux autres cadres de la fonction publique ? Comment leur perception a-t-elle évolué entre 2013 et 2019 ? Les enquêtes conditions de travail permettent d'apporter des éléments de réponses à ces questions (voir « Pour en savoir plus »).

Les contraintes professionnelles sont regroupées ici selon huit thèmes : intensité et horaires de travail, exigences émotionnelles, autonomie et perspectives d'évolution, rapports sociaux, conflit de valeur, insécurité économique et changement, reconnaissance et évaluation ainsi que contraintes physiques. Une analyse de données par thème permet de résumer en un seul indice les nombreuses variables de l'enquête 2019 sur les conditions de travail pour chacun de ces thèmes (voir « Pour en savoir plus » - méthodologie). Afin de simplifier leur interprétation et leur comparaison, le niveau moyen de ces indices pour l'ensemble des cadres (enseignants, autres cadres de la fonction publique, cadres du privé) est fixé arbitrairement à zéro, et la valeur de chaque indice est représentée en proportion de son écart à la moyenne.

### 1 Moyenne d'exposition aux facteurs de risques psycho-sociaux des enseignants, des autres cadres du public et des cadres du privé, en 2019



**Lecture :** en 2019, l'indice des contraintes liées aux exigences émotionnelles des enseignants du premier degré vaut en moyenne 0,96 contre -0,28 pour les cadres du secteur privé et 0,05 pour les cadres de la fonction publique hors enseignants.  
**Note :** les indicateurs sont standardisés, c'est-à-dire centré-réduit (moyenne à 0 et écart-type à 1). Plus un indicateur est élevé et positif, plus la population subit des contraintes fortes selon le facteur.  
**Champ :** enseignants et autres cadres, France.  
**Source :** Dares, enquêtes conditions de travail 2019. Traitement DEPP.

## Les enseignants ressentent de plus fortes contraintes dans leurs conditions de travail que les autres cadres

En 2019, les enseignants, en particulier ceux du premier degré, ressentent des contraintes plus fortes que les autres cadres, en particulier ceux du privé, sur les différentes dimensions des conditions de travail et risques psycho-sociaux présentés auparavant à l'exception du sentiment d'insécurité économique **↘ figure 1**. La population enseignante et la population des autres cadres n'ont pas les mêmes caractéristiques sociodémographiques. Si certains résultats traduisent des différences directement liées à la profession, d'autres peuvent être liés aux différences de structure entre ces populations. Par exemple, la population enseignante est plus féminisée que l'ensemble des autres cadres. Certaines populations peuvent également être mieux informées et ainsi plus conscientes de leur exposition à des risques psycho-sociaux. Par ailleurs, les autres cadres représentent une population plus hétérogène que celle des enseignants, ils regroupent un ensemble de métiers très divers et exposés différemment aux risques psycho-sociaux.

En lien avec leur statut de fonctionnaire, les enseignants se sentent moins exposés à l'insécurité économique que les cadres du privé (dont l'indice est positif contrairement aux enseignants et autres cadres du public). À l'inverse, les enseignants éprouvent des contraintes particulièrement fortes

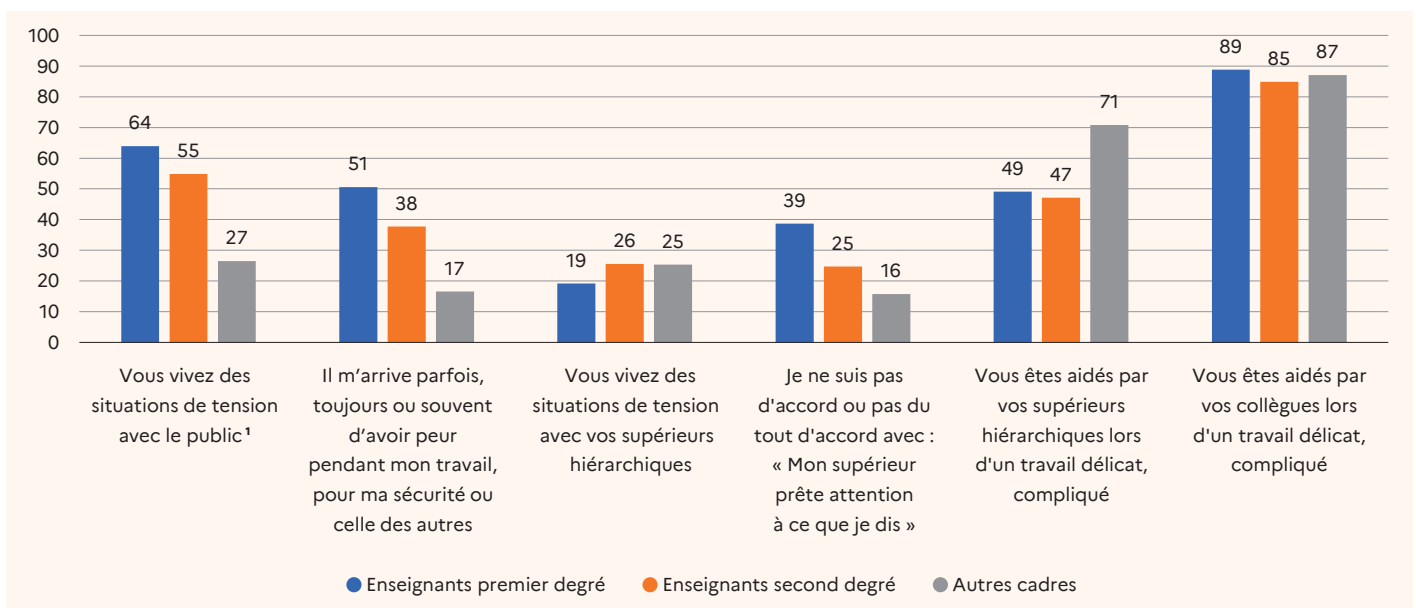
par rapport aux autres cadres, du privé comme du public, concernant les exigences émotionnelles et la reconnaissance et l'évaluation de leur métier. Les enseignants sont en contact constant avec le public (élèves, parents) du fait de leur métier, qui est en cela assez spécifique dans les emplois de cadres. Cela peut expliquer le poids, pour cette profession, des exigences émotionnelles qui comprennent les contraintes liées au contrôle des émotions, y compris la peur. D'ailleurs l'indice pour les autres cadres se déclarant en contact direct avec le public, s'il reste moins fort que pour les enseignants, est plus élevé que pour l'ensemble des autres cadres.

### L'enseignement, un métier de contact avec le public

En 2019, 64 % des enseignants du premier degré et 55 % des enseignants du second degré déclarent vivre des situations de tensions avec le public, contre 27 % des autres cadres **↘ figure 2**. De plus, la moitié des enseignants du premier degré et quatre enseignants du second degré sur dix ont parfois, toujours ou souvent peur pour leur sécurité ou celle des autres (y compris les enfants à leur charge). C'est le cas de seulement deux personnes sur dix pour les autres cadres. La relation que les enseignants entretiennent avec leur supérieur hiérarchique est, quant à elle, plus distante que pour les autres cadres. Si les enseignants du premier degré connaissent un peu moins de tensions avec leur supérieur

(19 % contre respectivement 25 % et 26 % pour les autres cadres et enseignants du second degré), ils se sentent également moins soutenus : 39 % des enseignants du premier degré pensent que leur supérieur ne prête pas attention à ce qu'ils disent (contre 25 % pour les enseignants du second degré et 17 % pour les autres cadres), et 49 % se déclarent aidés par eux lors d'un travail compliqué (47 % pour les enseignants du second degré et 71 % pour les autres cadres). Le supérieur hiérarchique direct des enseignants du premier degré est l'inspection de l'éducation nationale. Le directeur d'école, qui appartient au même corps de professeurs des écoles que ses collègues, n'est pas leur supérieur mais veille cependant au respect des instructions et programmes officiels et peut être amené à contacter l'inspection s'il constate des manquements. Cela pourrait expliquer que les enseignants du premier degré entretiennent une relation plus indirecte avec leur supérieur : il n'est pas présent dans leur établissement et de ce fait, ils le rencontrent relativement moins souvent que les enseignants du second degré. Le supérieur hiérarchique direct des enseignants du second degré est le chef d'établissement (principal au collège et proviseur au lycée). L'aide entre collègues enseignants est élevée et comparable à celle entre les autres cadres (en 2019, 9 agents sur 10 sont aidés par un collègue lors d'un travail délicat).

## ↘ 2 Exigences émotionnelles et conflits relationnels, en 2019 (en %)



1. Question posée seulement aux personnes en contact avec du public, les personnes sans contact avec le public sont comptées dans le total du pourcentage.  
**Note :** « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.  
**Lecture :** en 2019, 64 % des enseignants du premier degré déclarent vivre des situations de tension avec le public.  
**Champ :** enseignants et autres cadres, France.  
**Source :** Dares, enquêtes conditions de travail 2019. Traitement DEPP.

## Un avantage comparatif en termes de conciliation vie familiale vie professionnelle qui se réduit depuis 2013

Concernant les horaires et l'intensité du travail, les enseignants du premier ou du second degré travaillent plus souvent les week-ends que les autres cadres (y compris du privé et de la fonction publique) : en 2019, 24 % des enseignants du second degré et 22 % de ceux du premier degré travaillent habituellement le samedi contre 11 % des autres cadres ↘ **figure 3**. Ce temps de travail consacré à la correction des copies ou à la préparation des cours pouvant avoir lieu à domicile, les enseignants considèrent plus souvent que les autres cadres que leurs horaires s'accordent très bien avec leurs engagements familiaux : en 2019, c'est le cas de 43 % des enseignants du premier degré et 45 % des enseignants du second degré contre 40 % des autres cadres. Cet avantage pour les enseignants diminue de 2013 à 2019. Les autres cadres déclarent en effet de plus en plus que leurs horaires s'accordent avec leur vie de famille (+ 7 points), se rapprochant ainsi du niveau des enseignants. De plus, la proportion d'enseignants déclarant travailler habituellement les week-ends augmente entre 2013 et 2019 alors qu'elle diminue pour les autres cadres.

En lien avec leurs heures de travail en dehors des cours dispensés, les enseignants continuent plus souvent de penser à leur travail même quand ils n'y sont pas : en 2019, 8 enseignants du premier degré et 9 enseignants du second degré sur 10 sont dans cette situation contre moins de 6 sur 10 pour les autres cadres. S'ils se sentent également plus souvent obligés de se dépêcher, les enseignants travaillent en revanche moins souvent sous pression : 40 % des enseignants du premier et 39 % de ceux du second degré travaillent souvent ou toujours sous pression contre 46 % des autres cadres.

## Un emploi stable et une forte autonomie dans un cadre fixé par les heures de service

Les enseignants pensent moins souvent être dans l'obligation de changer de qualifications ou de métier à l'avenir (8 % à 12 % des enseignants du premier ou du second degré contre 31 % des autres cadres) ↘ **figure 4**. Ils se sentent également un peu plus à l'abri de la conjoncture économique que les autres cadres : en 2019 comme en 2013, un enseignant sur dix déclare craindre pour son emploi dans l'année, alors que pour les autres

### ↘ 3 Intensité et organisation du travail (en %)

		2013	2019
Je travaille habituellement le samedi	Enseignant premier degré	14,5	21,9
	Enseignant second degré	19,1	24,0
	Autres cadres	12,1	10,5
Je travaille habituellement le dimanche	Enseignant premier degré	9,6	17,0
	Enseignant second degré	10,6	14,2
	Autres cadres	5,1	4,1
Mes horaires s'accordent très bien avec mes engagements familiaux	Enseignant premier degré	43,7	43,4
	Enseignant second degré	41,9	45,2
	Autres cadres	33,0	39,8
Je travaille toujours ou souvent sous pression	Enseignant premier degré	53,7	40,3
	Enseignant second degré	39,6	39,4
	Autres cadres	51,5	46,2
Je continue toujours ou souvent à penser à mon travail quand je n'y suis pas	Enseignant premier degré	91,2	92,9
	Enseignant second degré	85,1	82,2
	Autres cadres	62,7	57,5
Je suis toujours ou souvent obligé de me dépêcher	Enseignant premier degré	58,7	54,1
	Enseignant second degré	44,3	49,8
	Autres cadres	50,7	45,8

**Note** : « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.

**Lecture** : en 2019, 21,9 % des enseignants du premier degré déclarent travailler habituellement le samedi. C'est le cas de 10,5 % des autres cadres (du privé ou du public).

**Champ** : enseignants et autres cadres, France.

**Source** : Dares, enquêtes conditions de travail 2013 et 2019. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 24.02. DEPP

### ↘ 4 Autonomie, insécurité économique et contraintes physiques (en %)

		2013	2019
Je peux organiser mon travail de la manière qui me convient le mieux (d'accord ou tout à fait d'accord)	Enseignants premier degré	84,6	86,3
	Enseignants second degré	87,0	84,8
	Autres cadres	88,8	90,2
Vous pouvez interrompre momentanément votre travail quand vous le souhaitez	Enseignants premier degré	14,9	11,7
	Enseignants second degré	18,3	21,9
	Autres cadres	87,3	91,2
J'ai l'occasion de développer mes compétences professionnelles (d'accord ou tout à fait d'accord)	Enseignants premier degré	61,5	67,4
	Enseignants second degré	69,4	79,7
	Autres cadres	84,3	86,9
Dans les trois prochaines années, vous pensez devoir changer de qualification ou de métier	Enseignants premier degré	8,2	8,3
	Enseignants second degré	16,3	11,9
	Autres cadres	30,7	30,7
Pour l'année qui vient, vous avez des craintes pour votre emploi	Enseignants premier degré	13,2	10,0
	Enseignants second degré	14,5	13,1
	Autres cadres	20,7	13,8
Vous vous sentez capable de faire le même travail qu'actuellement jusqu'à votre retraite	Enseignants premier degré	44,3	45,1
	Enseignants second degré	59,8	57,9
	Autres cadres	70,2	68,4
Vous souhaitez faire le même travail qu'actuellement jusqu'à votre retraite	Enseignant premier degré	64,9	63,6
	Enseignant second degré	67,6	70,3
	Autres cadres	52,9	51,5
L'exécution de votre travail vous impose de rester longtemps debout	Enseignants premier degré	84,6	85,5
	Enseignants second degré	78,1	70,1
	Autres cadres	14,2	11,8
À votre emplacement de travail, vous êtes amenés à respirer des fumées ou des poussières	Enseignants premier degré	12,2	10,2
	Enseignants second degré	16,3	15,7
	Autres cadres	11,2	8,3
À votre emplacement de travail, vous êtes amenés à être en contact avec des produits dangereux	Enseignants premier degré	1,0	2,5
	Enseignants second degré	14,8	14,5
	Autres cadres	13,6	12,3
Vous utilisez un véhicule dans le cadre de votre travail ou pour vos besoins professionnels, en dehors des trajets domicile-travail	Enseignants premier degré	11,3	8,7
	Enseignants second degré	17,9	20,3
	Autres cadres	42,9	38,6

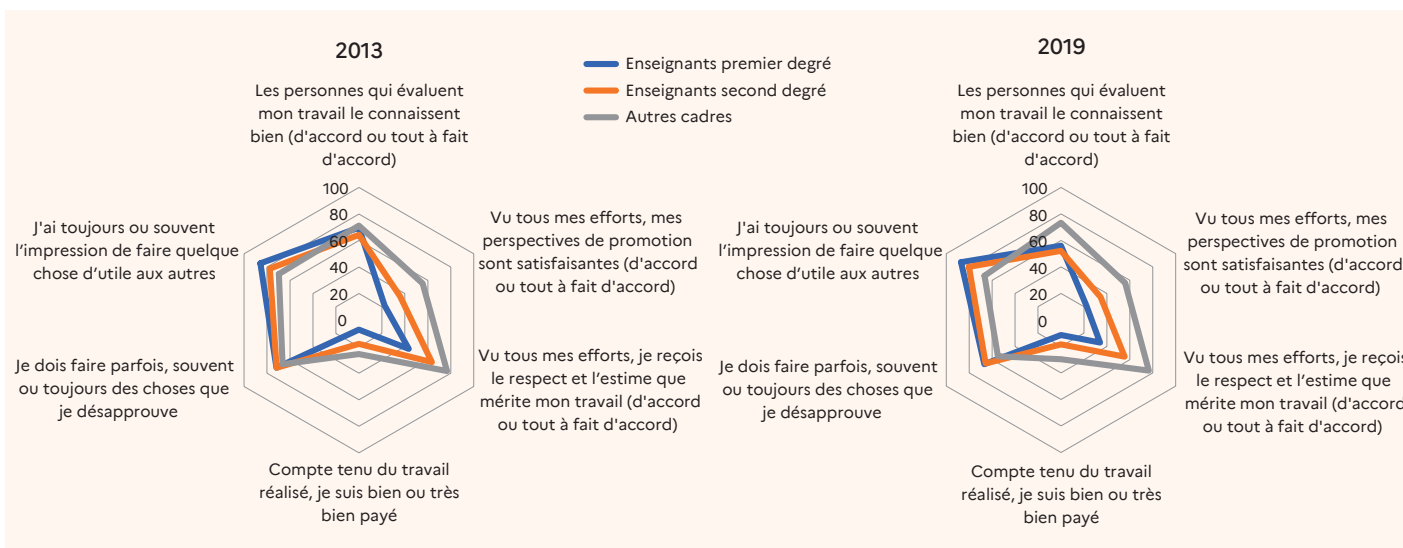
**Note** : « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.

**Lecture** : en 2019, 86,3 % des enseignants du premier degré sont d'accord sur le fait qu'ils peuvent organiser leur travail de la manière qui leur convient le mieux.

**Champ** : enseignants et autres cadres, France.

**Source** : Dares, enquêtes conditions de travail 2013 et 2019. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 24.02. DEPP



**Note :** « Autres cadres » désignent l'ensemble des autres cadres, y compris fonction publique et du privé.  
**Lecture :** en 2019, 11,4 % des enseignants du premier degré se considèrent bien ou très bien payés.  
**Champ :** enseignants et autres cadres, France.  
**Source :** Dares, enquêtes conditions de travail 2013 et 2019. Traitement DEPP.

Réf. : Note d'Information, n° 24.02. DEPP

cadres ils sont deux sur dix dans ce cas en 2013 et un sur dix en 2019. Cette baisse pour les autres cadres est probablement en lien avec une meilleure conjoncture économique. Par ailleurs, les personnes au sein de l'enseignement envisagent massivement de poursuivre leur métier jusqu'à leur retraite, en 2013 comme en 2019 : 64 % des enseignants du premier degré et 70 % des enseignants du second degré le souhaitent contre 52 % des autres cadres. Paradoxalement, les enseignants pensent pourtant moins souvent être en capacité de faire le même métier jusqu'à la retraite (45 % pour le premier degré, 58 % pour le second et 68 % pour les autres cadres). Ils déclarent également moins souvent avoir la possibilité de développer leurs compétences professionnelles que les autres cadres : 67 % pour les enseignants du premier degré, 80 % pour ceux du second degré, et 87 % pour les autres cadres. À la stabilité de l'emploi s'ajoute une autonomie dans l'organisation de leur métier. Dans la grande majorité, les enseignants ainsi que les autres cadres peuvent organiser leur métier comme il leur convient le mieux (9 sur 10 environ). Cependant du fait de leur travail en classe, dont les horaires sont difficilement modifiables, les enseignants ont moins de possibilité d'adapter leurs horaires : en 2019, 12 % des enseignants du premier degré déclarent qu'ils peuvent interrompre momentanément leur travail quand ils le souhaitent, 22 % des enseignants du second degré, contre 91 % des autres cadres.

### Une posture debout prolongée pour les enseignants contrairement aux autres cadres

En 2019, 86 % des enseignants du premier degré et 70 % des enseignants du second degré déclarent que leur métier leur impose une station debout sur la durée contre 12 % des autres cadres (figure 4). En revanche, les autres cadres doivent plus souvent utiliser leur voiture pour des déplacements professionnels : 39 % contre respectivement 9 % et 20 % pour les enseignants du premier et du second degrés. Parmi les cadres et les enseignants du second degré, plus d'une personne sur dix est amenée à être en contact avec des produits dangereux (notamment les professeurs de physique-chimie), ils sont beaucoup moins nombreux chez les enseignants du premier degré (3 %).

### Les enseignants se sentent utiles mais insuffisamment reconnus

Les enseignants sont plus nombreux que les autres cadres à avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (respectivement 87 % et 80 % pour le premier et second degré contre 67 % pour les autres cadres (figure 5)). Cependant, un tiers des professeurs des écoles et la moitié de ceux des établissements du secondaire considèrent qu'ils reçoivent le respect et l'estime que mérite leur travail, cela représente trois quarts des autres cadres de la fonction publique et

du privé. Corrélativement, 30 % des cadres se considèrent bien ou très bien payés compte tenu du travail réalisé contre seulement 11 % pour les enseignants du premier degré et 19 % pour ceux du second degré. Les enseignants considèrent également moins souvent que leurs perspectives de promotion sont satisfaisantes et que les personnes qui évaluent leur travail le connaissent : respectivement, 22 % et 56 % pour les enseignants du premier degré, 35 % et 52 % pour ceux du second degré contre 56 % et 73 % pour les autres cadres. L'écart se creuse avec le temps entre les enseignants et les cadres : les enseignants considèrent de moins en moins souvent qu'ils sont évalués par des personnes connaissant leur travail (- 14 points chez les enseignants du premier degré, - 12 points chez les enseignants du second degré entre 2013 et 2019). Concernant les conflits de valeur, les enseignants déclarent un peu plus souvent devoir faire des choses qu'ils désapprouvent : 67 % pour les enseignants du premier degré, 65 % pour les enseignants du second contre 55 % pour les cadres. ■

#### POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 24.02, ses figures et données complémentaires sur [education.gouv.fr/etudes-et-statistiques](http://education.gouv.fr/etudes-et-statistiques)